cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : nancy papineau
https://www.cadre21.org/membres/4f48fae7008d67d21d37b1ce

Date d'obtention : 2021-01-29 20:50:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Accueillir l'élève qui dénonce la situation, le/la rassurer et lui expliquer la démarche pour qu'il/elle se sente en confiance puis remplir la grille d'évaluation Sexto avec il /elle pour pouvoir identifier l'amorce, la nature, l'intention et l'étendu de la situation
2- Suite à la dénonciation ou au signalement, identifier les personnes impliquées dans la situation.
3-Rencontrer et accueillir avec bienveillance, individuellement, les élèves et commencer à remplir la grille d'évaluation Sexto. Tenter de comprendre la situation et identifier l'amorce, la nature, l'intention et l'étendu de la situation. Est-ce que un acte avec intention malveillante ou impulsive? si ce n'est pas clair... Rencontrer l'instigateur et confisquer son cellulaire sans regarder les images pour protéger la victime et cesser le partage des images.

Recueillir le plus d'information pertinentes pour être en mesure de déterminer si c'est un acte avec intention malveillante ou impulsive. Si Impulsive, suivre les étapes de l'aide mémoire et si c'est avec intention malveillante, communiquer avec le service de police et suivre les étape de l'aide mémoire.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que nous devons utiliser les outils qui sont mis à notre disposition dans la trousse Sexto car elle nous permettront de bien orienter nos interventions. Qu'il est primordial de bien identifier l'amorce, la nature, l'Intention et l'étendu de la situation car c'Est à partir de ces informations que nous pourront déterminer des interventions à venir.
Je retiens qu'on travaille en collaboration avec les services de Police et que nous avons chacun nos mandats et que nous devons tous respecter la procédure uniformisées mise en place.
Je retiens que la situation est très délicate, les élèves ont besoin d'être rassuré et nous devons intervenir avec bienveillance.
Je retiens qu'il est important de bien analyser les informations recueillis afin de prendre la bonne piste d'intervention (ex: s'il y a des personnes majeures impliqués...) et surtout, travailler en complémentarité avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate est de bien cibler si c'est un acte malveillant ou impulsif. À partir du moment où l'instigateur sait que le service de police pourrait être contacter, la peur s'installe et il peut modifier son discours, banaliser, cesser de nous donner des informations...donc, il est important de le bien récolter les informations pour être en mesure de déterminer l'intention correctement.
Aussi, du côté de la victime, la situation étant délicate, nous devons prendre soin de ne pas juger son action, de l'accueillir avec bienveillance et si nous devons contacter ses parents, la rassurer de nos intentions... c'est une intervention remplie d'émotion pour tous.